

JOUR DE COLLECTE

POUBELLES

COMPOST ET
RECYCLAGE**COMPOST
(16 avril au 5 novembre)

ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

La collecte des encombrants a lieu tous les 2^e vendredis du mois.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC : mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec nous au 819-840-0704.

Prendre note que le nombre d'inscriptions est limité et que nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2*	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

*Les collectes de recyclage et de compost du 1^{er} janvier sont reportées au 2 janvier.

**Les collectes de recyclage et de compost sont effectuées par Énergiecycle. Pour toutes questions ou problématiques pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.

***Le rang Village-Champlain est collecté en même temps que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (secteur 2). Au besoin, veuillez communiquer avec la MRC des Chenaux pour plus d'informations.

Informations supplémentaires

AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte

Maximum 3 mètres de la ligne blanche

Couvercle fermé, aucun sac ou objet ne doit dépasser

Roues orientées vers la maison

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés

✗ Déchets exclus de la collecte

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses
- Plastiques agricoles



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le www.mrcdeschenaux.ca



INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire (les bacs verts sont tolérés). **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera collecté.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plupart des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac noir contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).
- Les bacs noirs doivent être en bordure de route **avant 5h du matin le jour de la collecte.**

AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST

✓ Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)

✗ Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux



✓ Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple :
 - Contenant de produit d'entretien ménager
 - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
 - Boîte de carton
 - Assiette et papier d'aluminium
 - Emballage de mets à emporter et préparés
 - Journal et circulaire
 - Enveloppe
 - Feuille de papier
 - Cahier

✗ Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le www.energiecycle.ca/bacbrun/